

Bulletin Municipal Grosmagny



SOMMAIRE

- Le mot du maire	P2
- Travaux réalisés en 2020	P3 à 6
- Les projets de travaux	P7 et 8
- Statistiques 2019 et Budget 2020	P9 à 11
- Représentants aux commissions	P12 et 13
- Syndicat des Eaux	P14
- Antenne téléphonique	P15
- Noël des aînés	P16
- L'association du Fayé	P17
- Les Loupiaux	P18
- Les Forêts de Grosmagny	P19
- Randonnée du tour du Fayé	P20
- Les écoles d'hier à aujourd'hui	P21 à 29
- Moyens de communication	P30
- Liste des commerces et entreprises à Grosmagny	P31
- Etat Civil	P32

Et 2020 s'en est allée... bon vent ! comme aurait dit un célèbre animateur. Ce fut une étrange année. Elle nous aura tous marqués.

2000 – 2020 Les chiffres ont-ils un sens ? certains le pensent. Souvenons-nous de cette année 2000 qui fut l'année de la liesse, de l'espérance, de la fête, de la foi en l'avenir, qu'en reste-t-il aujourd'hui à l'issue de l'année 2020 qui restera celle de l'inquiétude, de la peur, de la crainte de l'avenir, le doute s'est emparé de nous tous. Une appréhension généralisée a insidieusement et progressivement envahi nos esprits jetant le doute sur nos certitudes.

Tout ceci, occasionné par l'apparition d'un virus sorti d'on ne sait où !

Les mots de confinement, de couvre-feu sont réapparus dans notre langage courant, qui plus est, nous avons redécouvert leur sens en les mettant en pratique.

Paradoxalement, ces difficultés nous ont aussi permis de redécouvrir tout l'intérêt de résider en campagne, et pour nous, habitants de Grosmagny particulièrement, de pouvoir jouir des charmes de notre village et de son environnement si remarquable.

Jamais, le Grippot n'a accueilli autant de promeneurs que depuis ces quelques mois.

Beaucoup d'entre vous nous ont avoué avoir pendant cette période, redécouvert, ou même, plus simplement découvert les attraits de notre village et des paysages qui l'entourent.

Serait-il confirmé qu'à toute chose, malheur est bon...

2021 vient d'éclorre, porteur d'immenses espoirs.

Prenez bien soins de vous.

BONNE SANTÉ ET BONNE ANNEE 2021 !



Ce bulletin est le fruit du travail de l'équipe municipale. C'est ainsi que les différents articles que vous pouvez y découvrir ont tous été écrits par les Conseillers. La conception et mise en page ont été réalisées par Virginie Petit-Prêtre et Agnès Chaumerliac.

Ont également participé à sa rédaction, Béatrice Démeusy et Elsa Noel.

L'impression a été réalisée par la Mairie de Grosmagny.

Bonne lecture

Travaux réalisés en 2020

L'ensemble des travaux prévus en 2020, a bien évidemment été victime d'un retard général causé par les problèmes sanitaires.

Le programme prévu initialement n'a par conséquent, pas pu être réalisé comme prévu.



Réfection de la Mairie

Travaux terminés

• Coût total entreprises, études, contrôle	145 330.95 euros HT
• Achat de meubles	13 314.84 euros HT
• Achat de matériel en direct par la Mairie (Matériel électrique, chauffage, climatisation)	9 594.86 euros HT
• Suivi de chantier (réalisé par Maurice Léguillon et Christian Naas)	Pour mémoire
• Installation électrique, chauffage, climatisation (Réalisation par Maurice Léguillon)	Pour mémoire
	<hr/>
TOTAL HT	168 240.65 euros

FINANCEMENT

• Subvention du Département	20 000.00 €uros
• Fonds pour l'investissement des personnes handicapées Dans la fonction publique	8 190.00 €uros
• Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	21 721.75 €uros
• Fonds de soutien à l'investissement local (CCVS)	22 124.00 €uros
	<hr/>

Soit un Total de 72 035.75 €uros

Travaux Mairie

Enfin, nous y sommes. Ce début d'année a donc vu se concrétiser notre projet de déplacement de la Mairie au rez-de-chaussée du bâtiment.

Nous sommes maintenant en mesure de vous accueillir dans des locaux fonctionnels, agréables, répondant aux normes d'accessibilité.

Avec ce déménagement, c'est la 2^{ème} phase du programme de mise en conformité handicapé de ces locaux qui trouve son aboutissement. La première phase ayant été le déplacement des équipements scolaires dans la nouvelle école.

Nous regardons aujourd'hui avec une satisfaction réelle, le choix que nous avons fait pour répondre aux exigences de cette loi qui oblige les communes à mettre aux normes d'accessibilité, tous les bâtiments recevant du public.

Rappelons-nous.... Plusieurs options s'offraient au conseil municipal :

- Réaliser les travaux d'adaptation des anciens locaux de la Mairie et de l'école. Cette solution revenait en réalité à poser un pansement sur une prothèse, puisqu'il était impossible de trouver de la surface supplémentaire afin d'améliorer la fonctionnalité.
- Construire une nouvelle mairie et adapter les locaux scolaires : solution qui interdisait de fait tout nouvel équipement complémentaire à l'école.
- Fermer purement et simplement notre école et envoyer nos enfants dans d'autres communes comme l'avait voulu le directeur des services académiques... sans commentaires.
- Enfin, construire une nouvelle école et transférer les locaux de la Mairie au rez-de-chaussée.

C'est finalement cette dernière option qu'a retenu le conseil municipal.

Ce n'était pas la plus simple à mettre en œuvre, mais c'était la plus ambitieuse.

Notre commune dispose aujourd'hui d'une école élémentaire conforme à toutes les normes en vigueur, que cela soit en terme de locaux disponibles, d'accessibilité, ou de sécurité.

Et donc, maintenant, c'est tout simplement une nouvelle Mairie qui vient d'être mise en service.

Chacun de vous aura certainement l'occasion de faire connaissance un jour prochain avec ces nouveaux locaux. Vous pourrez alors vous rendre compte de l'ampleur et de la qualité du travail accompli, afin de concrétiser le désir du conseil municipal de rendre ces lieux accueillants et fonctionnels.

Bien évidemment, quand les conditions sanitaires le permettront, nous pourrons inaugurer notre nouvelle mairie... comme il se doit. Ceci avec d'autant plus de satisfaction que ces travaux ont pu être réalisés sans que la commune n'ait besoin de recourir à de nouveaux emprunts, ceci conformément au budget prévu.

Quelques ouvrages restent à terminer à l'extérieur ; le parement sur le mur de soutènement, les plantations dans les plates-bandes, les reprises de sol, la pose de garde-corps, qui seront réalisés dans les prochaines semaines.





Parvis de la Mairie

Ces prestations avaient été intégrées initialement dans l'appel d'offre des travaux de la Mairie. Lors de l'ouverture des plis, nous avons constaté que les prix proposés se situaient bien au-dessus des prévisions. Nous avons alors décidé de retirer les aménagements extérieurs du programme.

En 2020 nous avons présenté ce dossier en demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental, dans le cadre de son aide aux communes, seule la DETR a été retenue.



Puis, se sont mises en place des enveloppes destinées à doper la relance. Notre dossier était prêt, nous l'avons représenté :

Une subvention nous a été attribuée.

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 11 158.00 €uros
- Enveloppe du Conseil Départemental 19 473.50 €uros

Soit un total de subvention 30 631.50 €uros

Le Total des dépenses travaux extérieurs compris garde-corps HT 63 435.00 €uros



Travaux en forêt

Le réchauffement climatique, mais aussi les attaques de scolytes ont causé, cette année encore des ravages importants dans nos forêts. Notre commune qui possédait une surface importante d'épicéas, a été très durement touchée, à tel point que nous avons été contraints de raser la quasi-totalité de nos plantations et vendre nos arbres à vil prix, bien en deçà de ce qu'ils auraient dû normalement rapporter.

Cette situation a néanmoins engendré quelques revenus supplémentaires, mais ceux-ci seront très en dessous des sommes nécessaires à la régénération des surfaces de plantations concernées.

Recettes des ventes de bois : 27 489.00 €uros

A déduire travaux de bûcheronnage : 13 916.20 €uros

13 572,80 €uros

Le bois est vendu aux particuliers et aux professionnels.



PROJETS DE TRAVAUX

Création d'un magasin atelier de transformation en circuit court de produits locaux

Notre magasin est encore dans les cartons en état de dossier.

L'année perturbée que nous avons connue en 2020 a eu là aussi des conséquences négatives, surtout en terme de retard. Cela s'est traduit par trois mois d'arrêt au printemps, des interlocuteurs absents, un maître d'œuvre surchargé à la reprise et un environnement commercial en forte évolution conséquemment à la crise de la Covid.



Vous l'avez peut-être vu dans les journaux, plusieurs projets de magasin sont en cours de réflexion dans notre département ou dans les départements limitrophes. Nous ne sommes plus les seuls sur ce créneau. Malgré tout, notre projet est le plus avancé et le seul qui comporte un atelier de transformation et un restaurant, ce qui constitue une caractéristique avantageuse indéniable et reconnue comme telle par tous nos interlocuteurs.

Le précédent préfet avait souhaité que l'on réalise l'opération en tranches successives, ceci ayant pour avantage d'offrir des possibilités de financement supplémentaires ; nous avons donc travaillé le dossier avec notre maître d'œuvre afin de réaliser 4 tranches de travaux. Le dossier APD (Avant Projet Définitif) a pu être validé.

La première tranche a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions. La Préfecture, fidèle à ses engagements nous a attribué la somme de 126 000 euros au titre de la DETR.

Constatant le manque d'engagement des autres partenaires sollicités, nous avons organisé une conférence des financeurs à la Mairie le 27 Août. Cette réunion a été très utile, elle a permis de mettre en place une méthodologie nouvelle destinée à terme à obtenir le maximum de crédits possibles. Le coût de l'acquisition des locaux pourra être intégré au projet subventionnable, de même que les coûts de maîtrise de d'œuvre et une partie de l'équipement matériel.

Il nous est demandé de réaliser une nouvelle étude de marché beaucoup plus complète dont les résultats seront de nature à justifier le déblocage de crédits de la part de la Région, du Conseil

Départemental, ainsi que du Comité de Massif. La Région demande que les deux premières tranches de travaux soient regroupées pour n'en faire qu'une. Une nouvelle réunion s'est tenue en Préfecture en septembre, une nouvelle proposition nous a été transmise.

La subvention DETR de 126 000 euros nous est retirée pour l'année 2020 et réservée pour l'année 2021, à laquelle en 2021 sera adjointe une nouvelle subvention DETR d'un montant espéré équivalent. Une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 220 000 euros nous est attribuée en remplacement des 126 000 euros, pour répondre à la demande du Préfet PHILO, nous avons donc demandé à notre maître d'œuvre d'établir le dossier de consultation des entreprises (DCE) de la 1^{ère} tranche, ce qui a été fait.

Nous étions prêts pour un démarrage des travaux avant la fin 2020. Toutes ces nouvelles contraintes font que le début des travaux est repoussé... à plus tard. Nous espérons que durant le premier semestre 2021, nous pourrions effectivement finaliser le financement de ce projet ambitieux.

Aménagement des logements à l'étage de la mairie

Le retard général a impacté ce projet, la réception du dossier de consultation des entreprises a été décalée.

L'appel d'offre a été réalisé en décembre, les entreprises intéressées ont jusqu'au 22 janvier – 16h00 pour présenter une offre.

Si tout va bien, les travaux pourront débuter courant mars.

• Coût prévisionnel des travaux HT...	140 064.00 euros
• Coordination sécurité et protection de la santé (Sté SOCOTEC)...	2 360.00 euros
• Rédaction dossier appel d'offre (Société Espace INGB)	4 800.00 euros
• Mission d'appel d'offre, suivi de chantier (réalisé par Maurice Léguillon et Christian Naas)	pour mémoire
Total Prévisionnel HT	147 224.00 euros

Financement :



Nous avons présenté 2 demandes de subventions, l'une à la Préfecture, dans le cadre de la DETR. L'autre au Conseil Départemental, dans le cadre de son partenariat avec les communes.

Nous avons obtenu :

- DETR 56 025.00 euros
- Conseil Départemental 25 000.00 euros

Soit un total de **81 025.00 euros**

STATISTIQUES FINANCIERES 2019

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 564 habitants.



Les différents pourcentages des trois taxes qui composent les impositions directes

COMMUNES	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Grosmagny	11.99	15.02	66.40
Belfort	16.80	19.00	82.83
Eloie	10.40	16.10	46.12
Etueffont	10.72	17.69	74.35
Petitmagny	14.57	18.61	80.00
Rougegoutte	7.91	6.64	24.18
Moyenne départementale	12.27	14.43	43.98



Ces trois taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (Montant exprimé en euros)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
		En euros	
Taxe d'Habitation (TH)	11.99	80968	53.97
Foncier bâti (FB)	15.02	60486	40.32
Foncier non bâti (FNB)	66.40	8566	5.71

Totaux : 150 020 €
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de GROSMAGNY



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosnagny
Taxe d'habitation	4.55 Lepuix	16.80 Belfort	11.99
Foncier bâti	4.22 Croix	19.17 Foussemagne	15.02
Foncier non bâti	8.51 Cravanche	99.03 Méziré	66.40



Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosnagny
Taxe d'habitation	14.58 Fontaine	49.30	90.09 Cravanche	53.97
Foncier bâti	9.68 Cravanche	51.36	83.26 Fontaine	40.32
Foncier non bâti	0.23 Cravanche	1.34	47.36 Lamadeleine	5.71

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1620
2	Riervescemont	2	Bessoncourt	1520
3	Petitmagny	3	Andelnans	1362
7	Grosnagny	90	Grosnagny	539
100	Saint-Dizier l'Evêque	100	Lepuix-Neuf	485
101	Faverois	101	Riervescemont	475
102	Croix	102	Vellescot	470

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente

Représentants aux commissions

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS :

E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)		
	<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Syndicat de construction du Collège de Giromagny	Bernadette Collin Natacha Heintz	
CCVS	Maurice Léguillon Eric Oternaud	
Syndicat de la Piscine	Martine Besson Patricia Laemlin	
C. N. A. S. S.	Agnès Chaumerliac	
NATURA 2000	Maurice Léguillon	Christian Naas
Fourrière intercommunale	Yannick Barberet	Claude Daoudal
Repas à domicile	Yves Laurent Hervé	Agnès Chaumerliac
Territoire d'Énergie 90	Edmond Barré	Thierry Perrez
Syndicat des Eaux	Edmond Barré Eric Oternaud	Christian Naas
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Natacha heintz	Yves Laurent Hervé
Délégué Défense	Martine Besson	
Territoire Habitat	Christian Naas	
Sécurité routière	Virginie Petit-Prêtre	
Route forestière du fayé	Thierry Perrez	
Ambroisie	Eric Oternaud	
Scolaires : réunion conseil d'écoles	Maurice Léguillon	Patricia Laemlin

COMMISSIONS COMMUNALES

INFORMATION : Yves Laurent Hervé, Natacha Heintz, Virginie Petit-Prêtre

FORETS : Yannick Barberet

PERSONNES AGEES : Bernadette Collin, Agnès Chaumerliac

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCVS)

Titulaire : Eric OTERNAUD

Suppléant : Maurice LÉGUILLON

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Membre de droit : Maurice LEGUILLON
- Membres titulaires : Christian NAAS
Edmond BARRE
Laura PELTIER
- Membres suppléants : Eric OTERNAUD
Martine BESSON
Yves Laurent HERVE

COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS (CCVS)

COMMISIONS	TITULAIRES
Culture	Virginie PETIT-PRETRE
Tourisme, Opération Grand Site et marché de terroir	Yves Laurent HERVE
PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)	Maurice LEGUILLON Christian NAAS
GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	Eric OTERNAUD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

TITULAIRES

Edmond BARRE
Odile GASPARD
Gérard MEYER
Jean-Luc MOUGIN
(prop. forestier)
Martine BESSON
Camille LAMIELLE
Denis ZELLER – 90300 ELOIE
Laura PELTIER
Agnès CHAUMERLIAC
Yannick BARBERET
Claude DAOUDAL
Bernadette COLLIN

SUPPLEANTS

Yves Laurent HERVE
Lucien JEANNOT
Patricia LAEMLIN
Thierry PERREZ
Josiane TALFUMIER
Robert RICHERT
Alain HERBUTÉ – 90200
ROUGEGOUTTE
Virginie PETIT-PRÊTRE
Eric OTERNAUD
Michel THÈVENOT
Edith PHILIPPE
Christian NAAS

SYNDICAT des EAUX DE GIROMAGNY

Travaux programmés en 2021 à Grosmagny

Suite à une dégradation de la qualité de l'eau depuis plusieurs mois la conduite d'eau sera remplacée dans la rue de la Croix des mobiles.

Les travaux seront réalisés au Printemps 2021

Les personnes concernées seront informées en temps voulu.

Pour information :

Rappel - renouvellement des compteurs d'eau :

Depuis 2018, conformément aux obligations réglementaires, le syndicat des Eaux procède au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans.

Pour savoir, si vous êtes concernés, il convient de regarder les premiers chiffres gravés sur votre compteur (soit sur la vitre, soit sur le plastique) ; ils indiquent l'année de fabrication.

Exemples :

- 1) 92EA062975 (92 = année de fabrication du compteur qui est 1992)
- 2) C12CA000047 (12 = année qui est 2012)
- 3) D01TA058315 (01 = année, qui est 2001).

A l'aide des exemples ci-dessus, vous pouvez identifier la date de votre compteur ; s'il est antérieur à 2005, **il importe que vous appelez le Syndicat des Eaux au 03.84.29.50.19 afin de convenir d'un rendez-vous.** Le jour de l'intervention de l'agent du Syndicat, il conviendra que le compteur soit libre d'accès.

Le remplacement de votre compteur est totalement pris en charge par le Syndicat des Eaux.

Ces nouveaux compteurs ne sont pas équipés d'appareil de télé-relève (relevé de compteur à distance) ! **comme actuellement, votre compteur sera relevé chaque année par un agent du Syndicat des Eaux.**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du Syndicat des Eaux pour toute interrogation.

Projet d'implantation d'antenne téléphonique

La société Free mobile prévoit d'implanter une antenne-relais téléphonique 4G de 36 mètres de hauteur sur un terrain appartenant au Syndicat des eaux à proximité du réservoir sur la commune de Petitmagny lieu dit Sur la Cote.

Pour implanter une antenne-relais, les règles générales d'urbanisme doivent être respectées. Cette implantation se fera en zone protégée (terrain du syndicat des eaux), le permis de construire s'impose.



La réglementation n'impose aucune distance minimum entre les antennes -relais et les constructions.

Les opérateurs ont une obligation d'information auprès des maires. C'est pourquoi notre commune s'est émue de ne pas avoir été informée alors que l'antenne sera construite dans une zone proche d'habitations de Grosagny.

L'opérateur Free est venu informer le conseil municipal et par la suite le conseil a voté un avis défavorable avec une majorité d'abstention. Ce vote est purement symbolique et n'aura aucune influence sur le projet final.

Chaque citoyen de la commune de Grosagny peut demander une mesure d'exposition aux ondes électromagnétiques en remplissant le formulaire CERFA 15003-2, la mairie valide la demande et la fait suivre à l'agence nationale des fréquences. Les mesures sont rendues publiques sur cartoradio.fr.



**Demande de mesure d'exposition
aux champs électromagnétiques**

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)



Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination de l'organisme (le cas échéant) : _____

Adresse - N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Mél : _____ @

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation Espace accessible au public d'un établissement recevant du public Autre lieu accessible au public

Adresse (si différente de celle du demandeur)

N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____ Bâtiment : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Autres précisions (le cas échéant)

Etage : _____ Porte : _____ Autre : _____

S'il s'agit d'un local d'habitation :

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ Mél : _____ @

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)

Nom : _____ Prénom : _____

Organisme propriétaire (le cas échéant) : _____

Mél : _____ @

Adresse

N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____ Bâtiment : _____

Code postal : _____ Commune : _____

S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :

Coordonnées du responsable de l'établissement

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ Mél : _____ @

III - Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est de connaître : (cochez une seule case)

1 - le niveau global d'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...)

2 - le détail de l'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...)

3 - le niveau d'exposition dû à un objet communicant fixe, dans ce cas préciser obligatoirement l'objet (compteur Linky, ...)

Précisions : _____

Noël des Aînés

Cela fait maintenant une cinquantaine d'année que les conseils municipaux successifs ont à cœur de manifester leur estime envers les aînés de la commune. Cela se traduit par la distribution de paniers garnis à l'occasion de la fête de Noël. Les destinataires étant toutes les personnes âgées de 70 ans... ou plus.

C'est la solution qu'ont retenu tous les conseils municipaux depuis la mise en place de cette action. Celle-ci offre l'avantage d'être parfaitement égalitaire envers l'ensemble des aînés.

Nous avons pu connaître en parallèle à cela par le passé, d'autres initiatives toutes aussi remarquables. Souvenons-nous par exemple de l'invitation faite annuellement par Claude Helle et Nicole, qui accueillaient gracieusement nos aînés pour un repas dans leur café restaurant.

Plus récemment, l'association du Fayé avait pris l'initiative de convier nos aînés à un repas annuel. Ces rendez-vous étaient des plus sympathiques et ceux qui ont eu la possibilité d'y participer en gardent un souvenir excellent. Ceci dit, il était toujours regrettable de constater qu'un nombre conséquent d'invités manquaient au rendez-vous.

Visiter nos anciens se révèle être un plaisir. Les conseillers apprécient et font le tour du village avec beaucoup de bonheur. C'est souvent la seule occasion qui nous est donnée dans l'année de discuter, de prendre des nouvelles, de répondre aux questions, en un mot, de partager un moment de convivialité.



Ce traditionnel petit cadeau, n'a évidemment pas pour vocation de répondre à un besoin alimentaire, aucun de ceux qui le reçoivent ne l'attend pour pouvoir se nourrir. C'est simplement un symbole de reconnaissance, de sympathie de notre collectivité villageoise envers nos anciens dont l'action, tout au long de leurs vies, a contribué à façonner l'environnement dans lequel nous évoluons.

Cette dernière année, 85 personnes ont été concernées par la distribution de paniers. Nous avons toujours la crainte d'oublier quelqu'un, car notre liste de bénéficiaires est issue de la liste électorale. En conséquence, une personne de 70 ans non inscrite sur la liste électorale de Grosmagny peut échapper à notre liste « panier ». Cela s'est déjà produit. Ainsi, si vous avez connaissance de tel cas, nous vous serions reconnaissant de nous le signaler.



Nous voulons une fois encore adresser tous nos remerciements aux enfants du périscolaire et à leurs animateurs qui ont confectionné de leurs mains des petits objets décoratifs à l'attention des aînés qui étaient ravis et les remercient de cette gentille attention.



LEGERETE

GAIETE

Devant le rond-point si joliment décoré

Mais on ne vous dit pas tout ...

En effet, c'est comme une « micro entreprise »
qui en est l'origine.

En réalité : une recette où on mélange toutes les idées, tous les avis, les petites mains pour la peinture, le découpage, le coloriage, les dessins et même le tricotage !

Les grosses mains pour façonner le bois sans oublier toute l'installation ; plantations des sapins, des sujets en bois ainsi que toute la décoration à accrocher.

Au résultat, ce n'est pas un gâteau mais un magnifique rond-point. Et nous en sommes fiers !!

N'oublions pas les beaux sujets de Pâques mais aussi ceux d'automne qui ont agrémenté notre village durant l'année.

C'est grâce à une bonne équipe de bénévoles que le carrefour est si merveilleusement décoré ; n'omettons pas les fenêtres de la mairie (malgré les travaux) ainsi que les poteaux tout aussi ornés.

Encore un grand merci aux participants et à l'année prochaine pour d'autres idées....

L'association "les Loupiaux"

Elle été créée en 2011 et regroupe une équipe de parents du RPI de Grosmagny-Petitmagny organisant des événements festifs et conviviaux pour les enfants et leurs familles tels que le Carnaval, la Saint Nicolas, la fête de fin d'année organisée conjointement avec l'accueil périscolaire, des tombolas et des spectacles pour enfants (contes Kamishibai, magie, théâtre).



Elle organise également des ventes pour soutenir les projets des différentes écoles comme les voyages scolaires, les sorties ou l'achat de matériel. Après une année au ralenti, l'association a trouvé un nouveau souffle grâce à l'arrivée de nouveaux parents enthousiastes et motivés venant renforcer la petite équipe encore très investie.



Au cours de la dernière assemblée générale en octobre 2020, le bureau a été en partie renouvelé. Aline Heck a été élue présidente de l'association et Maryline Lamielle-Houlmann a été élue trésorière. Marie Delattre conserve le poste de secrétaire générale.



L'association a réalisé une vente de jean-bonhommes début décembre qui a obtenu un franc succès.

Ayant été contraints d'annuler le Carnaval et la fête de fin d'année en 2020, les Loupiaux espèrent pouvoir organiser ces événements en 2021 si la situation sanitaire le permet.

Chaque année la mairie accorde des subventions pour contribuer aux manifestations dans le village. L'association bénéficie également des locaux de la salle communale gratuitement.

Toutes les personnes désireuses de s'investir dans les différentes manifestations de l'association sont les bienvenues.

Forêts de Grosmagny



La commune de Grosmagny a un patrimoine forestier important et diversifié. La Balade sous le Fayé, Sentier de randonnée n°14 Vosges du Sud vous permettra de la découvrir tout comme la montée au Fayé au mois de Mai.

Notre commune est encadrée par deux zones ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Les znieff sont créées lors de la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel.

C'est la zone des étangs et forêts environnantes et la zone de forêt autour de Notre Dame du Grippet.



Nous trouvons également sur la commune une zone ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) et une zone Natura 2000. Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Nous sommes également partie prenante dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Nos forêts sont donc riches en biodiversité et il convient de les entretenir au travers d'un plan d'aménagement forestier élaboré avec l'ONF. Face au dérèglement climatique, aux attaques de scolytes, nos forêts ont de plus en plus de difficultés à se renouveler naturellement.



Financier
2014-2018

	Moyenne / an (€)	€/ha/an
Recettes	56 780 €	306 €
Dépenses	13 414 €	72 €
Bilan HT	43 366 €	234 €

234 €/ha/an

L'aménagement forestier se réalise au travers des essences comme les chênes sessiles qui résistent mieux aux fortes chaleurs. Replanter les parcelles d'épicéas scolytées afin de recréer une ambiance forestière, ainsi que les zones « pauvres » des bassins. Favoriser le mélange en « aidant » certaines essences grâce aux travaux sylvicoles. Renouveler progressivement les peuplements vieillissants, en y créant des ouvertures adaptées à l'essence souhaitée.

Les forêts sont également une source de revenus pour la commune avec un bilan positif de 234€ par hectare et par an. La récolte sur la période 2004-2019 a été de presque 20.000 m³ avec une moyenne de 1231 m³/an.

La randonnée du tour du Fayé

Le tour du Fayé une randonnée facile et sans difficulté technique, qui se déroule en sous-bois, typique du Pays Sous Vosgien. Vous surplomberez la vallée de **La Madeleine** puis le fond de la vallée de **Riervescemont**.

La distance est d'environ 7 km pour un dénivelé positif de 400 mètres.

ITINERAIRE

Empruntez sur votre droite (Est) le chemin dit du Génie balisé **Cercle Bleu**



Rejoindre la route forestière **cercle bleu** jusqu' à l'intersection avec le sentier de **Petitmagny** balisé **cercle jaune** et **bande blanc/rouge** E5 européen .



A partir de ce moment suivre **les cercles jaunes** et **le bandeau blanc/rouge** sur votre gauche en progressant en montée jusqu'au Plain du **Baleroy**.

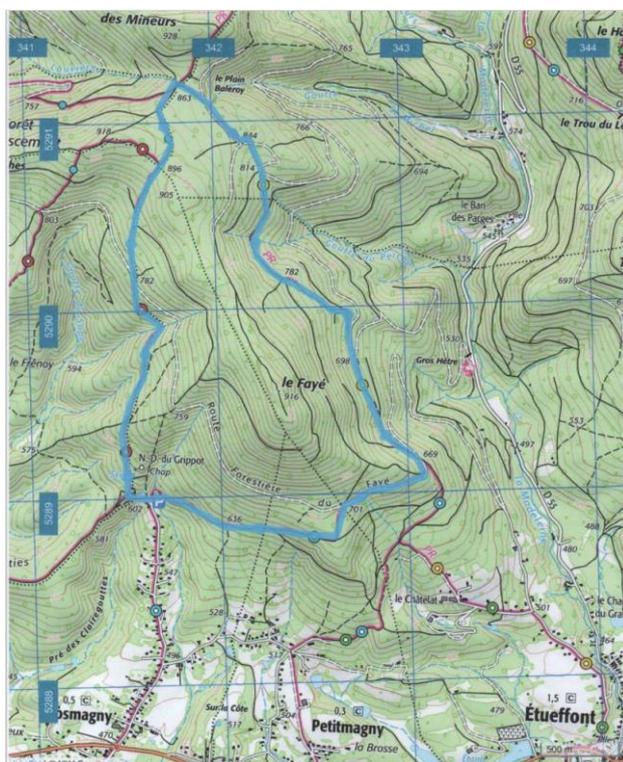
De ce lieu, pour le plus courageux, rejoignez le **Ballon d'Alsace** ou le **Baerenkopf** pour une grosse journée de marche



Pour le retour, empruntez le sentier balisé **cercle Rouge** en descente qui vous permettra de rejoindre la **Chapelle Notre Dame du Grippet** et de boucler votre randonnée sur le parking.

Le départ de la boucle se fait du parking au droit du château d'eau de **Grosmagny** via **la rue du Grippet** :

Bonne promenade à tous !



HISTORIQUE DE L'ÉCOLE

2020 a vu l'aménagement des anciennes classes de l'école primaires en mairie modernisée et accessible à toutes personnes à mobilité réduite.

Nous vous proposons un déroulé du passage des institutrices et instituteurs qui ont œuvré sous la Troisième République à l'École de Grosagny, sur fond chronologique des grandes lois qui ont structuré l'école primaire.

(Les informations concernant les enseignants proviennent des archives départementales : recensement de la population 1866/1931).

RESTAURATION (1814/1830)

1816 – Le Baron DUPIN fait réaliser une carte de scolarisation départementale pour l'ensemble de la France. L'unité utilisée est le nombre d'habitants pour un garçon scolarisé.

Le Haut Rhin comptabilise 13 habitants par garçon scolarisé. Notre département le **Haut-RHIN** est un des mieux doté, comme **l'ensemble du Nord-Est de la France : 423 écoles** pour 5 écoles seulement en Dordogne.

MONARCHIE DE JUILLET (1830/1848)

1833 – La Loi GUIZOT (Ministre de l'instruction publique de Louis Philippe « Roi des Français)

- instaure : la liberté de l'instruction primaire
- crée l'École Normale
- crée une école par commune avec un logement pour l'instituteur.

1844– A Grosagny

Construction de la Maison Communale (date gravée sur son linteau) : deux classes - un logement -une salle commune

1866 – A Grosagny

Institutrice : Marie-Andrée GRAVEY

TROISIEME REPUBLIQUE (1871/1940)

1872 – A Grosagny

Instituteurs : Marie-Andrée GRAVEY – LACREUSE François-Xavier

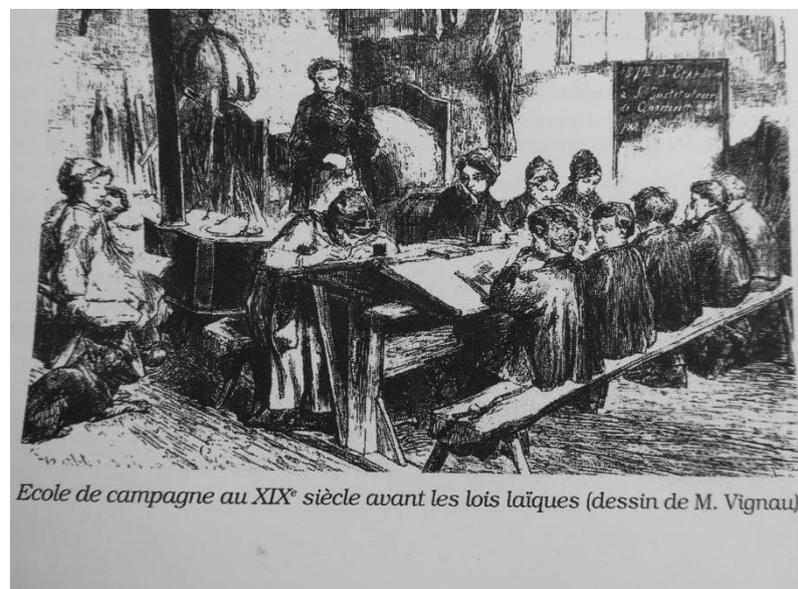
Jean MACE lance une pétition pour obtenir la gratuité et l'obligation de la scolarité primaire : un million trois cent mille signatures sont remises à la Chambre des Députés.

9 mai 1874 – L'embauche des enfants dans l'industrie est fixée au plus de 12 ans :

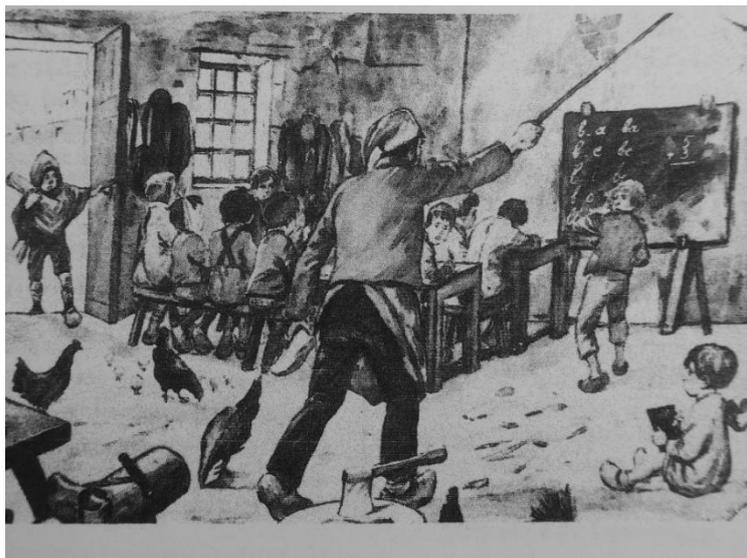
12 heures de travail par jour – hors dimanches et jours fériés – sans travail de nuit.

1876 – A Grosagny

Instituteurs : SERRE Emile – JEANNEL Sœur Libérale (certainement congréganiste)



Ecole de campagne au XIX^e siècle avant les lois laïques (dessin de M. Vignat)



9 août 1879 - Etablissement obligatoire des Ecoles Normales primaires départementales

20 janvier 1880 – Enseignement obligatoire de la gymnastique pour les garçons

16 juin 1880 – Forme définitive du Certificat d'Etudes Primaires

1881 – A Grosmagny

Instituteurs : LAMIELLE Jean-François – HARNIST Sœur Libérale (certainement congréganiste)

5 janvier 1881 – Mise en place du :

- Brevet Elémentaire
- Brevet Supérieur
- Certificat d'Aptitude Pédagogique

16 juin 1881 – Gratuité absolue de l'enseignement primaire

22 mars 1882 – Instruction primaire obligatoire de 6 à 13 ans

1886 – A Grosmagny

Instituteurs : MEILLIERE Joseph - ROLLET Soeur Marciem (certainement congréganiste)

30 octobre 1886 – Loi sur l'organisation de l'enseignement primaire dite « loi sur la Laïcité »

1891– A Grosmagny

Instituteurs : HARTMANN Jean – ROLLET Sœur Martien (certainement congréganiste)

1896/1901 – A Grosmagny

Instituteurs : SERRE Louis-Joseph – BRUNEL Marie-Estelle

28 mars 1901 – La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est affichée dans toutes les classes

1905 – Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat

1906/1911 - A Grosmagny

Instituteurs : SERRE Louis-Joseph – BRUNEL Marie-Estelle

1921/1926/1931 – A Grosmagny

Instituteurs : ORIEZ Anne-Marie - ORIEZ Paul-August (frère et Sœur)

19eme siècle à GROSMAGNY : Construction d'une Maison Ecole Communale



En 1838, aucun local officiel n'existait à **Grosmagny** en tant que mairie.

Comme le prouve la convention du 15 mai 1838 votée par les conseillers municipaux :

Gérôme GIRARDEY, Sébastien MARCHAL, Xavier GIRARDEY, Joseph GRILLES, Jean-Pierre BARBERET, Joseph CHARLES, Nicolas LAMIELLE, qui allouait une indemnité de **15 francs annuelle** au Maire **Jean-Georges LAMIELLE**, au titre de la location de sa demeure qui faisait fonction de salle du Conseil et bureau du Percepteur (*doc 1*).

Et c'est au cours du conseil municipal du 15 juin 1842 (*doc 2*), toujours présidé par **Jean-Georges LAMIELLE**, qu'il est décidé de construire une mairie-Ecole sur les bases des plans de **Monsieur TISSERAND**, architecte. Le coût de construction est évalué à **12 152.53 francs**.

La commune disposait de **10 076,42 francs**. Une subvention de **1 500 francs** est allouée. Le budget disponible était donc de **11 576,42 francs**.

Il a donc été décidé de reporter les travaux dédiés à la clôture et au bucher pour une économie de **1 225,81 francs**. Le budget a été validé pour une somme de **10 926,72 francs**.

Les travaux seront réalisés par les entrepreneurs **Joseph CLERC** de Belfort et de **Georges MONNIER** de Bourogne.

La commune trouvera la somme d'argent complémentaire en vendant les terrains adjacents à la parcelle dédiée à la construction, soit **1 843 francs** (*conseil municipal du 6 mars 1843 – doc 3*)

Conventions
de la
Maison Commune

7-89

Ce jourd'hui quinze mai, mil huit cent quatre-vingt-neuf

Commune
de Grosmagny

Le Conseil municipal de la Commune de Grosmagny, réuni
en son ordinaire de ses séances pendant les sessions de mai, et présidé par
le maire,

présent M. St. St. Jérôme Girardey, Sébastien Marchal, Xavier Girardey,
Joseph Grille, Jean Pierre Barberet, Joseph Charles, et Nicolas Samiellé,

Considérant que la Commune ne possède point de Maison Commune
pour réunir le Conseil municipal pour ses séances, ni pour établir le
Bureau du percepteur lorsqu'il se tient dans la Commune pour percevoir
ses Contributions, la Salle de la Maison Commune a été de tout temps
fournie par le Maire en fonctions, et dans son local, le Sieur Samiellé
François, Maire actuel a déjà fourni son logement pour la dite
Salle de la Maison Commune et pour le Bureau du percepteur depuis
le premier Janvier de l'année courante, et promet de le fournir pendant
tout le temps qu'il sera dans l'exercice de ses fonctions, moyennant une
Rétribution annuelle de la somme de douze francs déjà portée au Budget
primitif de l'exercice courant, qui lui sera payé par le receveur municipal,

approuvé le 27 Juin 1898.

Le Conseil municipal accepte l'offre du Sieur Samiellé Maire,
et est davis qu'il fournisse son local pour tenir lieu de Maison Commune,
et pour le Bureau du percepteur, et qu'il lui soit payé une somme ou
Rétribution d'une somme de douze francs, déjà portée au Budget à cet
effet, qui lui sera payé par le receveur municipal.

La dite Convention ne sera valable qu'après l'approbation de
M. le Préfet du Département,

fait, et ainsi convenus en séance municipale
à Grosmagny les jours, et au susdit, signés à l'original
Girardey, Xavier Girardey, Charles, Grille, Marchal, Barberet
Samiellé, et Samiellé Maire.

pour Copie Conforme, à Grosmagny le 16 Juin 1898

Le Sous-Préfet

en vertu de sa plénitude
d'approbation.

Le Maire

Samiellé

Elford, le 18 Juin 1898.

Département
du Haut Rhin

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
de la Commune de Grosmagny.

Arrondissement
de Belfort

Séance extraordinaire
du 18 juin 1842.

Commune de
Grosmagny

Le Conseil municipal de la Commune de Grosmagny étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du maire, a
suffisamment délibéré sur les moyens nécessaires à employer pour faire
face aux dépenses qu'occasionnera la construction d'une maison
d'école.

Furent présents Girardet Jérôme, Girardet Thomas François,
Charles Joffroy, Habert Michel, Cœne Alexis, Marchal Sébastien
et Lamielle Auguste.

Considérant qu'il est indispensable que la Commune soit
pourvue d'une maison d'école,

Considérant que d'après le projet de construction dressé par
l'architecte choisi par le Conseil municipal, la dépense de cette
construction s'élèvera à 6' - - - - -
non compris les dépenses imprévues, et les honoraires R158. 50

Le Conseil pour faire face à cette dépense déclare

1° qu'il existe dans le Budget municipal un fonds
libre suivant l'évaluation dressée par le percepteur
municipal, une somme de 6' - - - - - 10076. 42

2° qu'une somme de quinze cent francs a été
allouée à la Commune à titre de primes pour
être employée à la dite construction 6' - - - - - 1500. 00

total 7576. 42

Le Conseil municipal en conséquence après avoir épuisé
toutes ses ressources se trouve dans l'impossibilité de faire
face à la totalité de cette dépense et observe que les
bancs, et les murs de clôture sont ajournés, jusqu'à
ce que la Commune ait le fonds pour faire face à cette
dépense qui s'élèvera à 6' - - - - -

construction faite

1225. 51

reste pour la maison d'école 6' - - - - - 10926. 72

somme à laquelle la Commune pourra faire face, ainsi
qu'une somme de honoraires de l'architecte, d'après la somme allouée

Le Conseil municipal d'une voix unanime supplie
l'Administration supérieure d'avoir la bonté d'autoriser
la construction de la dite maison d'école et aussitôt
qu'il soit procédé à l'adjudication de l'entreprise de
travaux de construction afin que l'entrepreneur puisse
préparer les matériaux dans le courant de l'année 1842.
et commencer la dite construction aussitôt au printemps de 1843.

Le

Mais quel était le projet ?

Le bâtiment de 15 mètres de long sur 9,50 mètres devait accueillir 2 classes au rez-de-chaussée, 2 appartements à l'étage pour les instituteurs et une salle communale.

Il est intéressant de noter, sur le plan (doc 4), l'orientation des façades principales du projet qui sont orientées d'Est-Ouest mais seront réalisées Nord-Sud.

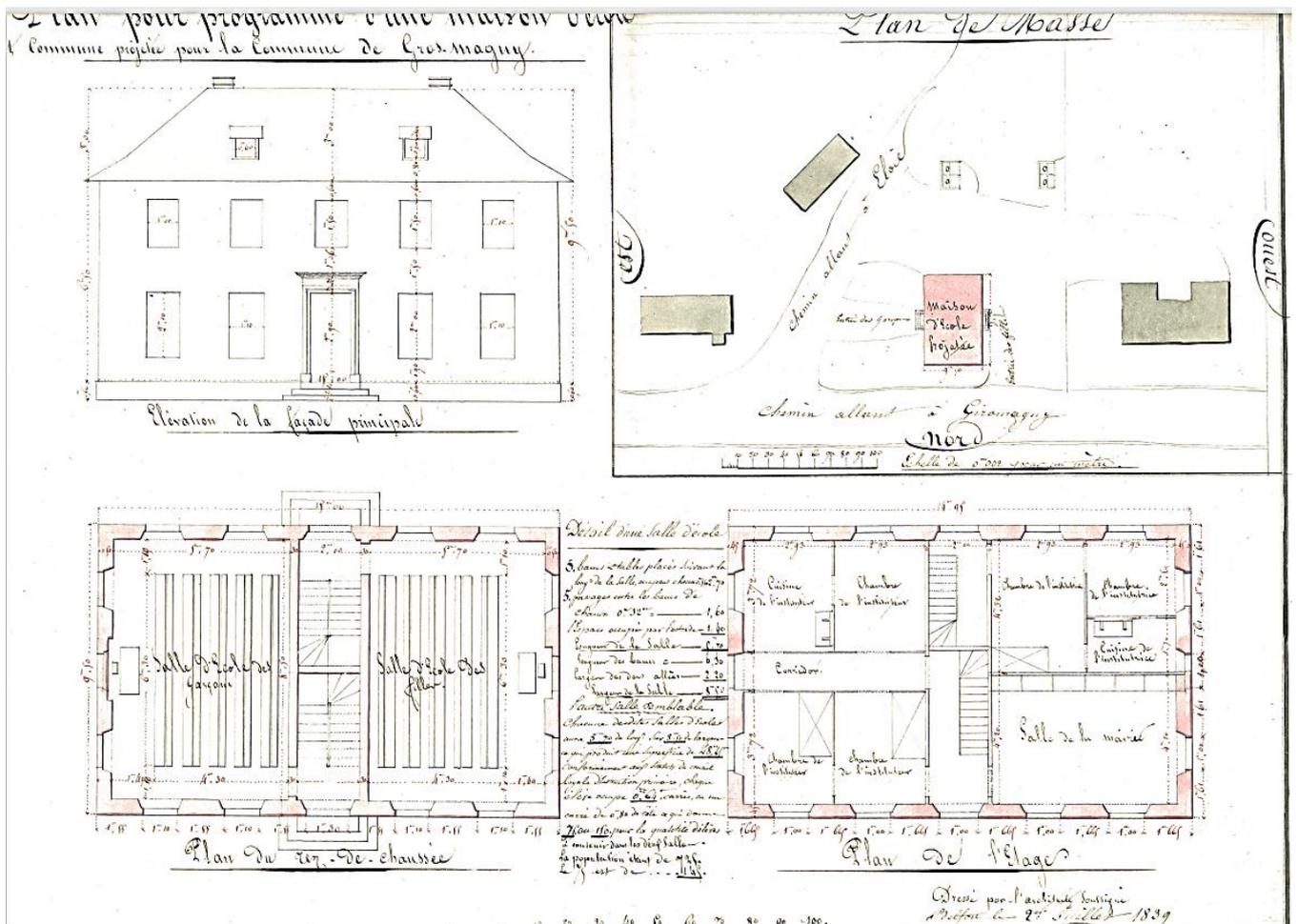
Il faut également remarquer la volonté de séparer les filles des garçons :

- Entrée Nord : classe des garçons, escalier d'accès à l'appartement des instituteurs et de la salle communale. Cette dernière gardera sa fonction jusqu'en 1985.
- Entrée Sud : classe des filles et escalier d'accès à l'appartement de l'institutrice.

Les latrines apparaissent au Sud de la parcelle, 2 par classe.

Le plus étonnant reste l'effectif des élèves : **75 par classe**, répartis sur 5 bancs « étables » de 6 mètres 30 de long soit 0,64 m² par enfant - classe unique de 6 à 12 ans...

Cette construction réceptionnée en 1844 est une avancée majeure au droit à l'instruction pour les enfants de la commune de Grosagny précurseur dans le domaine, alors qu'il faudra attendre la fin du 19^{ème} siècle pour voir tous les villages de France dotés d'écoles communales.



Les écoles de Grosmagny

L'école maternelle regroupe 22 enfants de la petite section à la grande section où Mme Bertin est enseignante.

Un projet de jardin pédagogique a été lancé dans la dernière quinzaine de juin 2019. Après la plantation de quelques graines et replants donnés par les villageois et un relais efficace d'arrosage et de désherbage pris en charge par les parents durant les mois de vacances, les enfants ont pu déguster en classe des tomates, melon et une petite pastèque. Le jardin a été visité par le jury des Ecoles Fleuries à la mi-septembre, qui a donné des commentaires très positifs et prometteurs.

L'école primaire souhaite également vivre cette expérience en 2021 et nous lançons un appel au don de matériel de jardinage, bulbes et plants ! n'hésitez pas à venir déposer vos dons à l'école primaire...

Les 2 classes de CP, CE1 et CE2 ont pour enseignante Mme Annaheim (20 élèves) et Mme Moulin (17 élèves).

Cette année, l'école primaire avait pour projet une classe découverte de 4 jours en mai à Aisey sur le thème « Nature, environnement et poney ». Celle-ci est annulée à cause des restrictions sanitaires.



La classe de CE1 et CE2 a participé et remporté le concours de décoration de Noël organisé par le SMICTOM. Les élèves ont confectionné une chorale de Noël

Les représentants du SMICTOM ont remis le 14/01 un prix aux élèves et la presse est venue faire un article.

Depuis septembre 2020, une classe d'initiation à la langue allemande a été mise en place avec comme intervenante Mme Muller Elodie. 17 élèves de la grande section de maternelle au CE2 participent à cette classe.

Les cours de 45 minutes ont lieu 2 fois par semaine. L'apprentissage de l'allemand se fait principalement à l'oral et sous forme de jeu, comptines, d'image afin d'apprendre comment se présenter, compter, donner son âge, les couleurs, les mois, les saisons...



Lors des 3 conseils d'école annuels, le maire (ou un de ses représentants) est présent afin de répondre aux questions ou besoins de l'équipe pédagogique.



Le début de mandat de la nouvelle municipalité a été placé sous le signe de la communication. Parmi les chantiers qui ont occupé le conseil municipal figurent la mise en place de plusieurs outils visant à améliorer la communication entre la mairie et les Grosmagniens.

Dans une petite commune comme la nôtre, **la communication avec nos administrés est une vraie problématique**. Nous n'avions pas de site internet et il était assez difficile d'imaginer que la seule façon de pouvoir informer les gens avec réactivité, c'était de se lancer dans une tournée des boîtes aux lettres du village...

Une application pour communiquer avec les habitants



Dès le mois de novembre 2020, nous avons mis en place l'application mobile **Illiwap**, une solution développée à l'attention des collectivités pour leur permettre d'alerter et d'informer les habitants en temps réel grâce à des **notifications envoyées sur leur smartphone**.

Pour être destinataires de ces alertes, les administrés doivent télécharger Illiwap sur leur téléphone puis s'abonner à la « station » qui les intéresse. Une **notification leur sera alors envoyée à chaque information communiquée par la municipalité**.

Cet outil permet de recevoir sur votre téléphone des informations pratiques sur la commune susceptibles de vous intéresser. Depuis sa mise en place, 13 messages ont été envoyés et il y a 135 abonnés. C'est un bon début !

Un site internet mis en ligne

Dès la mise en place du nouveau conseil, un groupe de communication a été mis en place. C'est pendant le 1^{er} confinement que la rédaction du site a commencé à prendre forme grâce aux compétences d'Elsa Noel, notre secrétaire de mairie. Nous avons donc œuvré et collaboré pour apporter un maximum d'informations aux habitants. Nous espérons que ce site vous est utile et vous satisfait : <http://grosmagny.fr/>

Pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec « l'informatique », rassurez-vous, la communication de la mairie dans les boîtes aux lettres est maintenue sauf demande de votre part par mail : mairie.grosmagny@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Hanna PREVOT, le 19 Juin 2020

Olympe COUTHERUT, le 09 décembre 2020

Timéo BASSAND, le 29 Décembre 2020



MARIAGES

HOULMANN Frédéric et LAMIELLE Maryline le 18 juillet 2020

CAMPY Stéphane et COURTOT Sandrine le 05 septembre 2020



DÉCÈS

HEIDET René 16 janvier 2020

PRÉVOT Hubert Marcel 24 janvier 2020

LAMBERT René 7 avril 2020

LAURAINÉ Gérard Pierre 13 octobre 2020

JEUDY épouse LAMIELLE Suzanne 02 novembre 2020

MARCHAL Jean Antoine Jules 12 novembre 2020



DÉCÈS (de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

MARCHAL Alice 20 mars 2020 à Sancey(25)

Liste des commerces et entreprises à Grosmagny

Bâtiment / Déco

PIOT TP rue des étangs 90200 Grosmagny tél ;
03/84/29/32/86 facebook

Electricité générale/ Pose et dépannage d'antenne

EURL Valentin Leboeuf 5 rue du château 90200
Grosmagny
06/58/11/44/77 ent.leboeuf@gmail.com

Serrurerie /Fer forgé

Bourgeois Jean-noel 2 rue des Fontenottes 90200
Grosmagny
06/18/71/94//98 bougeois.jeannoel@gmail.com

Couverture /Charpente/Ossature bois/étanchéité

Bout d'bois et toit Mr Bougeois Yoann
1b rue des Royers 90200 Grosmagny
06/68/48/86//17

Paysagiste

Val'Vert paysage Yann Grennepois entretien et
création d'espaces verts
8 rue du château
03 84 26 04 59/06 29 77 12 33
yanngrennepois@orange.fr

Couture

Le fil d'or
Création d'accessoires bébé/ zéro déchet
Ent.lfdo@gmail.com facebook

Alimentaire

Maraîchage/Produits de la ferme
Ferme Seidel 13 rue de l'église 90200 Grosmagny
<http://locavores.fr/annuaire/641/>
Potager des jeunes pousses (Maraîchage)
26 rue de l'église 90200 Grosmagny
06/61/18/01/16
<http://potager-jeunes-pousses.fr/>

Les Rucher du Montanjus
Mr Schwalm Hervé Apiculteur-Récoltant
37 rue de l'église Cidex 49 90200 Grosmagny
06/33/17/77/21

Rôtisserie Nazmi

- Samedi matin au marché de Giromagny
- Dimanche matin à Sermamagny

Restauration

La maison de la pizza –camion pizza de 17h/21h le
Mercredi
Au croisement de la rue du Château et de la rue de
l'église (devant Mairie)
07/87/83/09/42

L'Atelier Gourmand restaurant gastronomique
Mr Hervé Yves Laurent Maître restaurateur
27 rue de la Libération 90200 Grosmagny
Site : atelier-gourmand.com
Mail : lateliergourmand90@orange.fr facebook
03/84/54/34/10

Beauté

Aux soins d'Angélique
Déplacement à domicile 20km autour de Grosmagny
06/88/87/33/95 [http://auxsoinsdangelique.fr/](http://auxsoinsdangelique.fr/contact@auxsoinsdangelique.fr)
contact@auxsoinsdangelique.fr facebook

Service à la personne

Bernard Propreté vitrerie , ménage
Commerces, Particuliers, Syndic, Tertiaire,
Collectivités
90200 Grosmagny Mr Schultz Romuald
Bureau : 03/84/29/37/06
Portable : 06/0711/24/84

Chien

Elevage de la Vallée d'Aléna Cavaliers King Charles
2 rue des Royers 90200 Grosmagny
03/84/29/58/55
[http://valleedalina.chien-de-france.com/cavalier-king-](http://valleedalina.chien-de-france.com/cavalier-king-charles.html)
[charles.html](http://valleedalina.chien-de-france.com/cavalier-king-charles.html)

Culture

10h20.fr Atelier d'expression
Formation en Art oratoire
12 rue du Breuchot
Marie-Laure Marchand 06 10 82 73 53
contact@10h20.fr
<https://facebook.com/10h20.fr/>